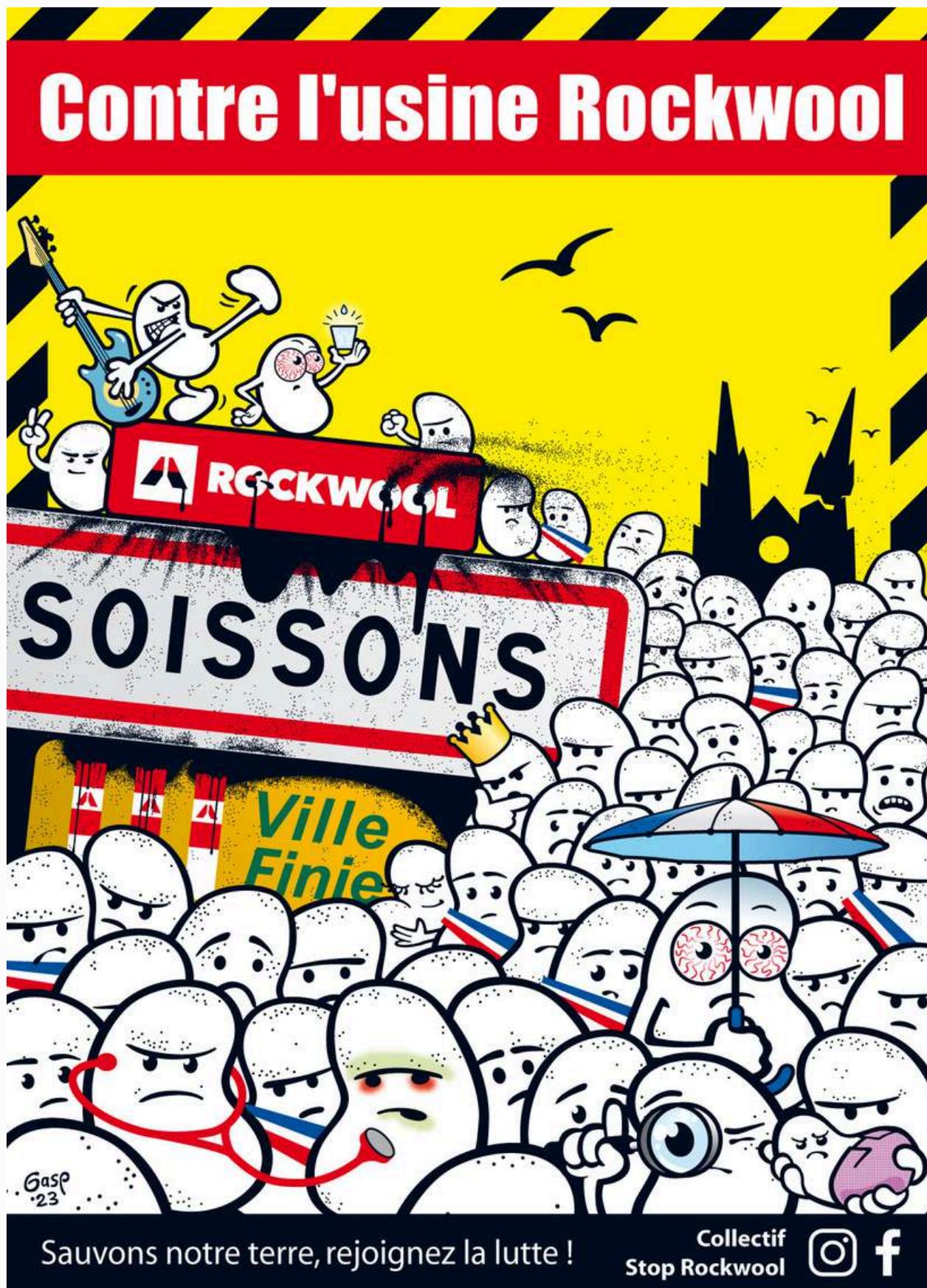


Lutte contre l'implantation de l'usine Rockwool à Soissons-Courmelles



Historique du projet Rockwool

2006-2008 : Rockwool envisage d'implanter une usine sur le Parc du plateau à Courmelles puis renonce.

2018 : Le projet d'implantation est réactivé après avoir envisagé 20 autres sites différents, au dire de l'entreprise.

2019 : Modification du PLU et délibération d'une promesse de vente du terrain à Rockwool.

2020 : - La Communauté d'Agglomération vend un terrain de près de 40 hectares à la société Rockwool.

- Création d'un collectif contre le projet Rockwool.
- 5 communes délibèrent contre le projet Rockwool.
- Lancement du manifeste des médecins.
- **L'enquête publique rend un avis défavorable.**

2022 : - La commune de Courmelles refuse de délivrer le permis de construire.

- Parution de l'Arrêté préfectoral autorisant Rockwool à exploiter une usine de laine de roche.
- **29 mai : Manifestation - 450 personnes.**
- Recours des associations contre l'autorisation d'exploiter.
- Recours de Rockwool et de la préfecture contre le refus du permis de construire.

2022 : - **21 Mai : Manifestation - 600 personnes.**

- **1^{er} octobre : Manifestation - 700 personnes.**
- Jugement du Tribunal Administratif (8 déc.) obligeant Rockwool à revoir sa demande de permis de construire (non-respect du PLU - La commune de Courmelles doit ensuite réinstruire la demande de permis de construire).
- Sortie du livre "Le village contre la multinationale" d'Arnaud Svrcek - Maire de Courmelles et de David Berger - Journaliste.

2023 : - Courmelles fait appel du jugement du 8 déc. 2022 mais signe un permis de construire provisoire avec conditions suspensives.

- Recours du Collectif Stop-Rockwool contre la DUP du préfet concernant la ligne électrique destinée à alimenter exclusivement l'usine.
- **3 juin : Marche de la honte - 1500 personnes.**
- Consultation citoyenne à Courmelles : 96,6 % des voix exprimées opposées à Rockwool.
- Recours de 6 communes contre le permis de construire signé par Courmelles.
- Manifeste des agriculteurs
- **7 octobre : Marche citoyenne "L'appel aux maires" - 1700 personnes.**
- **9 décembre : Rassemblement sur le plateau**

2024 : - **23 mars : Rassemblement devant l'hôtel de ville de Soissons contre le projet, pour la santé**

- **15 & 16 juin : Festival Toxic Rockwool** sur le plateau d'activités à proximité du terrain Rockwool.
- Jugement de la Cour Administrative de Douai (5 juill.) rejette le jugement du Tribunal Administratif : reconnaît l'impartialité du maire ; et qu'il a, à bon droit, refusé de signer le permis de construire.
- **5 octobre : Marche des Irréductibles – 850 personnes**
- 25 novembre : Rockwool dépose un nouveau permis de construire

Où en est le projet actuellement ?

Le projet Rockwool relancé en 2018-2019 et le terrain vendu à l'industriel en février 2020, le projet devait être réalisé au 31.12.2022 ; a bénéficié d'une prorogation d'un an jusqu'au 31.12.2023.

La cour administrative d'appel a annulé le permis de construire provisoire : la construction de l'usine ne peut commencer. Rockwool a déposé un dossier pour pourvoi devant le Conseil d'État ; et a déposé un nouveau permis de construire à la mairie de Courmelles.

Les autres recours se poursuivent devant la Cour Administrative de Douai : Arrêté d'exploitation et DUP ligne électrique

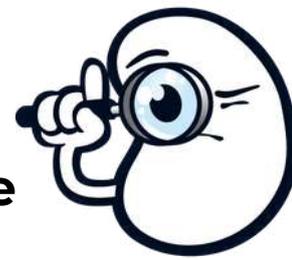
Les Manifestes : 137 médecins, 33 pharmaciens, 23 sages-femmes, 85 infirmiers, 352 enseignants et 76 agriculteurs ont signé des manifestes contre l'installation de Rockwool à Soissons

Tableau des actions en justice

LES ACTIONS JUDICIAIRES		
		au 05 janvier 2025
Recours contre	Recours contre	Recours contre
La non-signature du PERMIS de CONSTRUIRE par la commune de Courmelles	L'ARRÊTÉ D'EXPLOITATION du projet	LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) de la ligne électrique RTE
déposé par Rockwool et par la Préfecture	déposé par les associations Picardie Nature et Sauvons Soissons	déposé par l'association Picardie Nature et la Société de Gestion et de Conseil de Chevreux
19 Juillet 2021	29 juillet & 2 août 2021	12 mai 2023
1^{ère} instance : Tribunal administratif	1^{ère} instance : Tribunal administratif	1^{ère} instance : Tribunal administratif
Jugement rendu : compléments à apporter 08 décembre 2022 <i>Après compléments par Rockwool, signature du Permis de Construire</i> Fait par 1 ^{er} Adjoint au maire de Courmelles avec prescriptions article 9 (dérogation esp.protégées) 20 avril 2023	Jugement partiel : 21 juillet 2023 Dérogation espèces protégées non requise Demande : Complément sur l'étude d'impact (cumul d'incidences avec 3 établissements voisins) par Rockwool Consultation publique Jugement rendu : 06 juin 2024 <i>Arrêté purgé de toute illégalité</i>	Audience le 09 mai 2024 Jugement rendu : 14 août 2024 <i>Requête rejetée</i>
2^{ème} instance : Cour administrative d'appel	2^{ème} instance : Cour administrative d'appel	2^{ème} instance : Cour administrative d'appel
déposé par la commune de Courmelles 02 février 2023	déposé par les associations 21 septembre 2023	déposé par l'association Picardie Nature 14 Octobre 2024
Jugement rendu : 05 juillet 2024 - pas de défaut d'impartialité pour le maire ET hauteur trop grande bâtim. (PLU non respecté) <i>Permis de construire provisoire annulé</i>	<i>En cours d'instruction</i>	<i>En cours d'instruction</i>
3^{ème} instance : Conseil d'État		
présenté par Rockwool		
05 septembre 2024 en vue d'une demande de pourvoi en cassation		
<i>En attente d'acceptation du dossier par le Conseil d'État</i>		
Recours contre		
La signature du PC par la commune de Courmelles		
déposé par 6 communes - 18 juin 2023 Ploisy, Chaudun, Hartennes-et-Taux, Buzancy, Saconin-et-Breuil, Cuffies		
1^{ère} instance : Tribunal administratif		
<i>Instruction interrompue du fait du permis de construire annulé</i>		

Comprendre le projet

Contextes économique et climatique



En 2006-2008, l'entreprise Rockwool arrive à Soissons avec son projet d'implantation d'une usine de laine de roche, rappelé dans la délibération de vente du terrain par la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons :

Pour rappel, la société ROCKWOOL avait déjà étudié le Parc du Plateau en 2006-2008 pour l'implantation d'un nouveau site industriel et avait officialisé son choix de retenir le territoire de la Communauté d'Agglomération du Soissonnais pour y développer ses activités, avant de renoncer à son projet étant donné la conjoncture de crise économique.

La crise économique, c'est « l'affaire » des subprimes, le contexte économique apparaît défavorable à Rockwool qui décide donc de retirer son projet. Les 130 emplois annoncés attendront.

10 ans plus tard, en 2018, Rockwool revient avec son projet. La transition énergétique et écologique nécessite d'intervenir sur le bâti, notamment en assurant son isolation, ce qui donne des ailes à Rockwool avec son produit. Pourtant, l'usine prévue émettrait des gaz à effet de serre :

→ En commission préfectorale, l'entreprise Rockwool a indiqué de 70 000 à 80 000 tonnes de CO₂ par an ; transcrit dans le procès-verbal.

Qu'à cela ne tienne, Rockwool affirme :

« Pendant sa durée de vie, un produit en laine de roche permet d'économiser en moyenne 100 fois les émissions de CO₂ nécessaires à sa production »

Une assertion dont la formule de calcul a été demandée à Rockwool à plusieurs reprises et jamais communiquée malgré la promesse faite à ce sujet.

→ L'État, dans le cadre du Plan de France Relance, a prévu d'attribuer au projet 10,6 M€ pour la décarbonation (alors que cela n'a de sens que pour une usine existante que l'on modifierait, ici cela revient à subventionner une nouvelle industrie émettrice de gaz à effet de serre)

Le 21 novembre 2019, le Conseil communautaire de GrandSoissons vote le principe de la vente d'un terrain de près de 40 hectares à Rockwool.

L'avis de France Domaines en date du 12 juin 2018 fixe la valeur vénale du bien à 23 € HT le m². GrandSoissons Agglomération, par le biais d'une cession au prix de vente de seize euros et Soixante-neuf cts (16,69 €) hors taxe le mètre carré, consent donc à une aide directe du montant de la différence entre la valeur de France domaines et le prix consenti à ROCKWOOL FRANCE S.A.S. pour les parcelles cadastrées A459, ZA 32, ZA 45 sur les communes de Courmelles et Ploisy Eu égard à l'intérêt public que représente la création d'emplois.

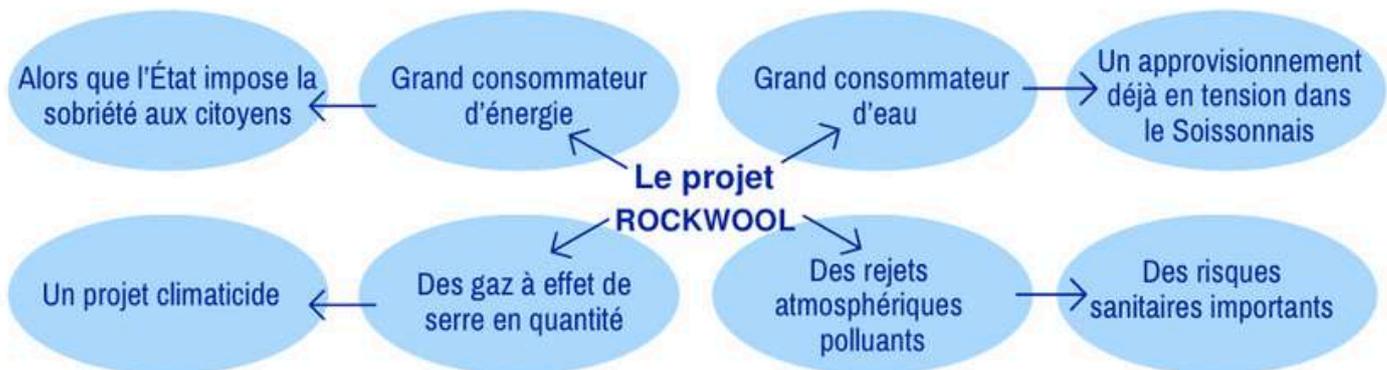
Soit une subvention de 2,5 Millions € pour les 130 emplois annoncés.

À noter :

- D'autres entreprises s'implantent sur la même zone du plateau en achetant leur terrain de 29 à 32 € le m² et en créant pour certaines, tout autant d'emplois (ex : l'entreprise Wicona)
- La Région a accordé une subvention de 2M€ pour, laconiquement, « Aide à l'implantation ».
- L'entreprise Rockwool France SAS réalise, bon an, mal an, de 20 à 30 M€ de résultat net, versé à la Société mère.

Au moment du vote de principe de la vente (2019), les Conseillers communautaires ne connaissent pas le contenu du projet, hormis le tonnage fabriqué et ... le nombre d'emplois.

En octobre-novembre 2020, c'est l'enquête publique qui révélera le contenu du projet. Ce sont 549 contributions, émanant de 473 personnes différentes, qui, à 84%, s'opposent au projet. Le commissaire-enquêteur rend un avis défavorable : Fait rare, seulement 4% des enquêtes publiques se concluent par un avis défavorable.



2 conclusions s'imposent :

130 emplois à quel prix ?

→ **Nos élus, nos Dirigeants, peuvent-ils accepter ce prix-là pour la population, pour notre territoire, pour notre Pays ?**

De la même manière que le projet a été retiré en 2008, du fait du contexte défavorable,

→ **face au dérèglement climatique et à la nécessaire transition écologique**, contexte actuel incontournable, **ce projet Rockwool doit être retiré maintenant.**

Plan de la zone du plateau Courmelles-Ploisy



Pourquoi sommes-nous opposés à ce projet ?



- **Un projet polluant**

814 tonnes de rejets atmosphériques polluants par an (données de l'industriel), dirigées par les vents dominants dans la cuvette de Soissons, feraient de **l'usine Rockwool une des 10 usines les plus polluantes de France** (la 2ème pour le phénol, la 3ème pour le formaldéhyde, la 6ème pour l'ammoniac), selon les données du site officiel "Géorisques", et dans ces rejets, 173 tonnes de "poussière", les particules fines de 2,5 à 10 microns.

- **Un risque important pour la santé**

Les scientifiques mettent l'accent sur les Perturbateurs Endocriniens (105 tonnes par an dans les rejets) et leurs effets dangereux pour la santé à dose infinitésimale. A quoi s'ajoute l'effet "cocktail": composés mélangés entre eux encore plus toxiques. Sans oublier les effets bien connus des particules fines inhalées...

C'est pourquoi 280 professionnels de la santé dont 137 médecins ont signé des manifestes contre l'installation de l'usine Rockwool à Soissons.

Rockwool affirme dans son dossier que le problème de la pollution est réglé par la dispersion.

Or, dispersion ne signifie pas disparition.

D'autre part, le Conseil Départemental de l'Aisne a signé en 2022, la Charte des " Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens "

- **Une usine énergivore**

La production de laine de roche nécessite un four électrique à 1500° et la création d'une ligne électrique spécifique. Cela induirait une augmentation de 51 % de l'électricité consommée dans l'Agglomération Soissonnaise et représenterait, à elle seule, 40% de la consommation énergétique de ses industries, toutes énergies confondues.

En effet, la fabrication de ce produit nécessite de rendre la roche fibreuse pour en faire un isolant (fusion et fibrage à haute température, donc énergivore), alors qu'il existe des matériaux naturellement fibreux (les isolants biosourcés).

- **Une énorme consommation d'eau**

Ce projet se prétend vertueux en annonçant utiliser à 50% les eaux de pluie ; cependant, en période de sécheresse, les réserves étant à sec, ce seraient 15% du réseau d'eau potable qui serait sollicité, reconnaît Rockwool, et 30,7% lors des pics de consommation annoncés.

Or, le préfet de l'Aisne a indiqué qu'en 2022, on a frôlé l'interruption de captage dans le territoire du Soissonnais. En 2023, tout le département est à minima en « vigilance ». Les nappes du secteur sont au « niveau très bas » selon le Bureau des Recherches Géologiques et Minières.

Ajoutons que plus de la moitié de l'eau consommée est rejetée dans les cheminées (rejets dans la zone de fibrage, et dilution du liant que l'on cuit ensuite en évacuant toute l'eau), ce qui en fait un process tout à fait incompatible avec la nécessaire sobriété en matière d'eau.

- **Une augmentation des émissions de gaz à effet de serre**

L'émission de gaz à effet de serre atteindrait 80 000 tonnes de CO2 a déclaré l'industriel lui-même, en commission préfectorale, faisant de cette usine un projet climaticide.

- **Un produit obsolète**

La laine de roche est un isolant minéral quasi non recyclable, non durable, qui ne répond pas à la réglementation RE 2020 sur le changement climatique. C'est un produit obsolète que Paris a déjà interdit de ses projets.

Par ailleurs, son action isolante contre la chaleur est loin d'être performante, alors que le dérèglement climatique provoque de plus en plus d'épisodes de forte chaleur.

- **La dévalorisation de la ville et du patrimoine immobilier des Soissonnais**

Soissons a été classée dans le top 10 des "villes où vivre heureux à 1 heure de Paris".

Le paysage sera dénaturé par les cheminées et leurs panaches de fumée. La ville et ses alentours seront dévalorisés, l'activité économique impactée, ainsi que la valeur des biens immobiliers. D'ores et déjà, des ventes sont suspendues à la condition que l'usine Rockwool ne se fasse pas.

- **Un déni de démocratie**

L'implantation de l'usine de laine de roche Rockwool est imposée alors que l'acceptabilité sociale du projet n'est pas au rendez-vous :

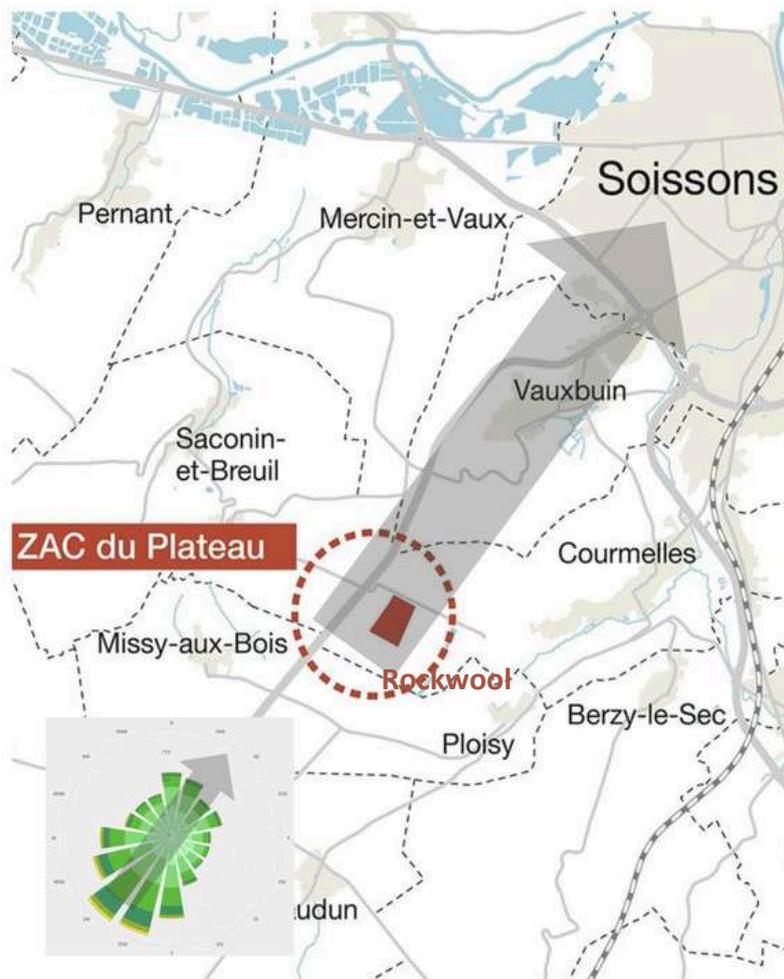
- une enquête publique qui se conclut par un avis défavorable,
- une pétition d'opposition au projet qui compte plus de 20 000 signatures,
- une consultation citoyenne à Courmelles qui montre une opposition au projet avec 96,6% des suffrages exprimés,
- plus de 630 professionnels de la santé et de l'éducation qui s'engagent contre, via différents manifestes.

- **Un projet peu créateur d'emplois**

L'entreprise prétend créer 130 emplois, soit 3 emplois à l'hectare contre 20 à 25 emplois pour les entreprises déjà installées sur le plateau. Avec ce même ratio, sur les 40 ha du terrain Rockwool, cela ferait de 800 à 1000 emplois possibles.

Plan du plateau avec rose des vents

(Contribution de l'association *Sauvons Soissons* à l'enquête publique)



Alternatives : les isolants naturels

Aujourd'hui la matière première pour les matériaux isolants naturels, dits biosourcés, existe :

Ce sont des matériaux naturellement fibreux

Qu'ils soient d'origine végétale ou animale, ils se présentent en grandes quantités, dans l'Aisne en particulier.

Citons le lin, le chanvre, la paille (de blé, mais pas seulement), le bois, le miscanthus, la laine de mouton. Auxquels s'ajoutent le coton recyclé, le papier recyclé sous forme de ouate de cellulose.

→ **Pas de surfaces agricoles supplémentaires** : il s'agit de valoriser un coproduit, à côté du produit principal (ex du blé : la paille à côté du grain).

→ Ces coproduits fibreux font des isolants destinés notamment au bâtiment, amenant **l'implantation d'usines ou d'ateliers de transformation, localement**, donc dans l'Aisne.

(Si on parle du lin ou du chanvre, une autre partie fibreuse trouve un usage plus noble dans le textile ; autre développement industriel).

Ces matériaux naturels ont un effet bénéfique sur le climat.

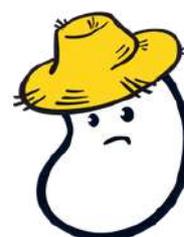
→ Ces matériaux sont **renouvelables, sains**, ils ne nécessitent que **peu d'énergie et d'eau** pour leur production. Ils sont **recyclables** en fin de vie, ils sont tout aussi **efficaces** que la laine de roche **contre le froid**, et **plus efficaces contre la chaleur**. Ils présentent un avantage décisif lors des périodes de canicule. Ils ont aussi l'avantage de **capter le CO₂** et d'en stocker le carbone, et **contribuent ainsi à limiter le changement climatique**.

Les isolants naturels sont créateurs d'emplois.

Le marché des matériaux biosourcés est en pleine expansion. Les appels d'offres pour les marchés publics sont de plus en plus fréquents, exemple de la ville de Paris pour tout son bâti. **Ces matériaux répondent à toutes les normes requises** pour la construction de logements, d'équipements ou de bâtiments tertiaires.

Soutenir l'installation d'une industrie polluante et énergivore au cœur de notre territoire retarde la lutte contre le dérèglement climatique. Il est urgent de développer les filières de ces isolants biosourcés, à la hauteur des enjeux de la rénovation thermique, pour le secteur agricole et aussi pour les secteurs industriel et artisanal.

Les solutions d'industrialisation existent bel et bien. Elles répondent parfaitement à la volonté de la France d'une « réindustrialisation verte ».



Le Collectif Stop-Rockwool

Le Collectif Stop-Rockwool a été créé en réaction au projet d'implantation d'une usine Rockwool (fabrication d'isolants en laine de roche) à Soissons-Courmelles.

Il s'agit d'un collectif transpartisan composé d'associations, de citoyens, de professionnels et de syndicats. Ensemble, nous luttons contre ce projet polluant et délétère à tous égards.

Nous militons également pour des alternatives locales avec des matériaux isolants biosourcés.

Le Collectif s'organise en différents cercles thématiques. Il se réunit une fois par mois ou plus, selon les circonstances et se compose d'une grande variété de profils différents. A titre d'exemple, c'est plus de 180 bénévoles qui ont été mobilisés pour l'organisation de la dernière manifestation « L'appel aux Maires ».



Collectif Stop-Rockwool

Stop Rock Wool – Sauvons Soissons – Soissonnais en Transition – Picardie Nature
Qualit'Aisne – Collectifs de 137 médecins, 23 sage-femmes, 33 pharmaciens,
85 infirmières, 352 enseignants et personnels de l'EN du Soissonnais, 76 agriculteurs
Notre Affaire À Tous – Solidaires 02 – USD CGT 02



Le Collectif Stop-Rockwool

Pour tous renseignements sur la lutte contre l'implantation de l'usine Rockwool à Soissons-Courmelles :

Contact Presse : **Génebaud Gérandal** 06.10.01.71.91

collectif.stop.rockwool@gmail.com

Site : <https://stoprockwool.wordpress.com>

Facebook: <https://www.facebook.com/StopRockwoolSoissons>

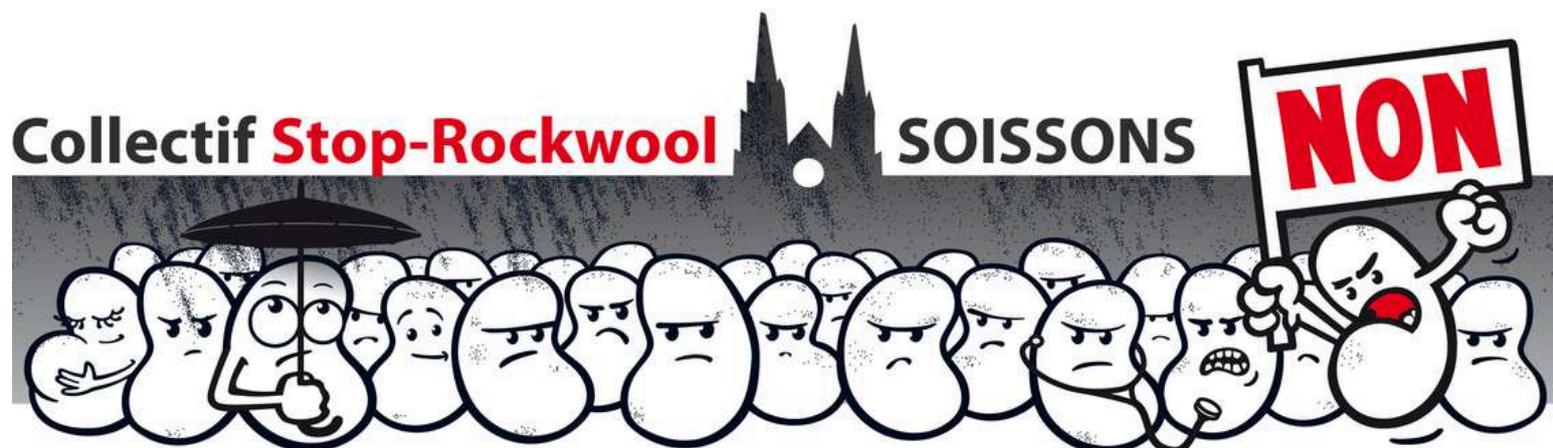
Instagram : <https://www.instagram.com/collectifstoprockwool/?hl=fr>

Twitter : <https://x.com/stoprockwool02?s=11&t=WDfbe4fF0IF2RC4Fn-j5xQ>

Youtube : <https://www.youtube.com/@stoprockwool6972>

Porte-paroles du Collectif :

- Nicole Gastel - 06.95.73.31.06
- Maryse Vasseur (médecin) - 06.81.05.86.18
- Yannick Champain (architecte) - 06.82.39.73.59



Usine Rockwool de Saint-Éloy-les-Mines

